



ACTE DE NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL SAS AACORE

121082

Dénomination sociale AACORE
Société par actions simplifiée
au capital de 1500 euros
Siège social 1, le bourg, 33430 MARIMBAULT

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

EN COURS DE CONSTITUTION

Le 21 MARS 2012

Les soussignés

sous le N° 4923

Associé personne physique
M. CRANCE Yvon
demeurant au 1, le bourg, 33430 MARIMBAULT
né le 17/02/1951 à CHAMALIERES
de nationalité FRANCAISE

Associé personne physique
M. CRANCE Cédric
demeurant à Résidence VOLUTIS, L106, 15 route de Préchac, 33210 LANGON
né le 16/05/1979 à ORLEANS
de nationalité FRANCAISE

se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société AACORE pour désigner d'un commun accord le premier
Directeur Général de la Société, conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit

I – Nomination du Directeur Général

Les soussignés nomment en qualité de Directeur Général de la Société
M. CRANCE Cédric demeurant à Résidence VOLUTIS, L106, 15 route de Préchac, 33210 LANGON pour une durée de 3 ans qui
n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des
Sociétés, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.
Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

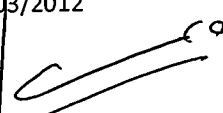
II – Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions
prévues au Titre IV des statuts.

III – Rémunération du Directeur Général

La rémunération du Directeur Général sera fixée ultérieurement.
En outre, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à MARIMBAULT
Le 19/03/2012


Yvon CRANCE

lu et approuvé
Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général

Cédric CRANCE

